

<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE DE BREHAT</b>
--

***Séance du 16 juin 2012***

L'an deux mille douze, le seize juin à quinze heures, le conseil municipal de l'île de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Patrick HUET, maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	Patrick HUET, maire – Jean-Pierre BOCHER, 1er adjoint – Jean-Luc LE PACHE, 2ème adjoint – Marie-Louise RIVOALEN, 3ème adjointe – Marie-Odile BOCHER – Brigitte CAZENAVE – François-Yves LE THOMAS – François ROUSSEL
<b><u>Etait représentée</u></b>	Josette ALICE, procuration donnée à François ROUSSEL
<b><u>Etaient absents</u></b>	Michèle LE COR, Alain LOUAIL
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	Marie-Louise RIVOALEN

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2012**

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2012 est approuvé à l'unanimité et signé des membres présents.

**2. PROGRAMME D'INTERET GENERAL (P.I.G.) - ANAH**

Le maire présente à l'assemblée la mesure engagée par l'Etat et le Conseil Général des Côtes d'Armor destinée à lutter contre la précarité énergétique.

Il indique que cette mesure va permettre aux propriétaires occupants et aux ressources insuffisantes de bénéficier d'une aide en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en vue de rénovation thermique de leurs logements économes, sous réserve d'une amélioration de la performance énergétique.

L'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) proposent pour 2012 cette mise en œuvre par convention avec la commune de nouveaux programmes d'intérêt général (PIG).

Ces programmes, intitulés **programme d'intérêt général «précarité énergétique-adaptation** » visent à lutter contre la précarité énergétique et à adapter des logements pour permettre l'autonomie des personnes. Ils concernent les propriétaires occupants. A titre exceptionnel, cette mesure pourrait s'appliquer également pour les propriétaires bailleurs (pour des logements locatifs conventionnés), exclusivement dans des zones sensibles.

En contrepartie, la commune devra abonder un fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) du programme « habiter mieux » à hauteur de 500 euros par logement éligible pour lequel ce programme sera utilisé.

Le maire soumet pour avis la convention du programme d'intérêt général « précarité énergétique-adaptation » qui a été présentée.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer qu'il y a des dispositions particulières pour les zones « tendues » et que la commune en fait partie.

François-Yves LE THOMAS constate que pour bénéficier de cette mesure il faut diminuer la consommation énergétique des logements de 25% au moins.

**Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- **Approuve le principe du programme d'intérêt général (PIG) qui vise à abonder le fonds social d'aide à la rénovation thermique du programme « habiter mieux » à hauteur de 500 euros par logement éligible à ce programme pour lequel ce programme sera utilisé.**
- **Autorise le maire à signer la convention d'opération entre l'ANAH et la commune ainsi que toutes les pièces afférentes à celle-ci.**

### **3. DECHETTERIE – PLANS DE FINANCEMENT**

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation de la déchetterie, des demandes de subventions ont été sollicitées auprès des différents organismes financeurs ci-dessous référencés :

- L'Etat au titre du F.N.D.A.T.
- L'Etat au titre de la DETR (ex DGE)
- Le Conseil régional
- Le Conseil général
- L'ADEME

Le maire annonce que l'Etat vient d'attribuer au titre du programme 2012, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 160 000 euros. Il indique que cette subvention correspond à 20,67% du coût de l'opération, hors maîtrise d'œuvre.

Il informe également que la Commission permanente du Conseil général a attribué à la commune une subvention d'un montant de 108 000 euros, qui sera perçue dans le cadre du Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets qui associe le Conseil général et l'ADEME.

Il fait remarquer que le contrat Région pour lequel la commune avait également sollicité des crédits à hauteur de 219 820 euros est arrivé à terme. En conséquence, il faudra redéfinir le plan de financement initial.

C'est pourquoi, il a été décidé de scinder en deux phases le dossier de demande de subventions :

- 1ère phase : la maîtrise d'œuvre, pour un montant de 29 933 euros dans la mesure où un ou deux dossiers validés en comité de pilotage ont été décalés ;
- 2ème phase : les travaux et autres dépenses pour laquelle la Région sera à nouveau sollicitée sur le prochain contrat.

En ce qui concerne la demande de subvention à l'Etat au titre du FNADT, celle-ci sera sollicitée sur la totalité de l'opération mais en dehors de la convention des Iles du Ponant.

François-Yves LE THOMAS fait remarquer qu'au vu des subventions déjà octroyées, il reste 382 000 euros à trouver pour financer la déchetterie et la commune n'est pas tout à fait certaine d'obtenir des aides supplémentaires.

Le maire informe que la construction des cinq casernes insulaires a absorbé le maximum de subventions du plan quinquennal Etat/Région concernant les îles. Il espère néanmoins obtenir des subventions à hauteur de 70 % à 80 % du coût total de l'opération mais il n'est pas du tout certain de les obtenir.

François ROUSSEL demande si ces subventions sont calculées sur le prévisionnel. Que se passera-t-il si le résultat de l'appel d'offres conduit à un coût supérieur ? Y aura-t-il une régularisation ?

Le maire indique que le calcul se fait sur le montant prévisionnel. Si le résultat de l'appel d'offres conduit à un coût supérieur, c'est à la commune de prendre en charge la différence.

Le maire présente les deux plans de financement devant être approuvés par le conseil municipal. Ils se présentent ainsi :

- a) **Plan de financement prévisionnel pour la maîtrise d'œuvre - montant HT : 29 933,35 € (35 800,29 € TTC)**

**Aides publiques sollicitées :**

- |                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| - ETAT (FNADT)          | : 5 987 euros, soit 20%,  |
| - Région (contrat îles) | : 14 967 euros, soit 50%, |
| - Autofinancement       | : 8 980 euros, soit 30%,  |

**Total du financement** -----  
29 934 euros, soit 100%

**Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- Approuve le plan de financement ci-dessus référencé ;
- Mandate le maire pour obtenir le taux maximal en matière de subventions et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- b) **Plan de Financement prévisionnel des travaux et équipements – montant 814 135 euros HT (973 705,46 € TTC)**

**Aides publiques sollicitées**

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| - Etat au titre de la DETR                 | 160 000 euros, soit 19,65% |
| - Etat au titre du FNADT                   | 162 827 euros, soit 20%    |
| - Région (contrat îles 2012 sur 29 935 €)  | 14 967 euros, soit 1,84%   |
| - Région (contrat îles 2013 sur 784 200 €) | 204 853 euros, soit 25,16% |
| - Département (FDMD 30% sur 180 000€)      | 54 000 euros, soit 6,63%   |
| - ADEME (FDMD 30% sur 180 000€)            | 54 000 euros, soit 6,63%   |
| - Autofinancement                          | 163 488 euros, soit 20%    |

**Total du financement** -----  
814 135 euros, soit 100%

**Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- Approuve le plan de financement ci-dessus référencé ;
- Mandate le maire pour obtenir le taux maximal en matière de subventions et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### **4. OUVERTURE DU CAMPING**

Le maire annonce à l'assemblée la date d'ouverture du camping municipal. Il indique que, pour l'année 2012, celui-ci sera ouvert du 15 juin au 15 septembre.

**Le conseil municipal prend acte des dates d'ouverture du camping.**

#### **5. RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER**

Le maire propose le recrutement de personnel supplémentaire pour renforcer l'équipe durant la saison estivale de 2012. Les postes concernés par cette mesure sont les suivants :

- Le camping
- Les ports communaux
- Les services techniques pour la collecte des ordures ménagères, les espaces verts et la propreté de l'île
- Environnement - réalisation de l'étude « profil de la zone de baignade ».

Le maire indique que pour ce dernier poste, il s'agit d'approfondir un travail déjà commencé par un jeune stagiaire dans le cadre de son rapport de fin d'études. Il doit poursuivre l'étude sur le profil des zones de baignade afin de définir la salubrité des eaux de baignade du Guerzido (lieu de baignade le plus fréquenté).

François ROUSSEL demande s'il existe des études portant sur la fréquentation des bateaux et leurs rejets insalubres.

Jean-Luc LE PACHE indique qu'une étude sur la fréquentation a été réalisée par Ingrid PEUZIAT, maître de conférences à l'université de Brest, dans le cadre de sa thèse de doctorat.

**Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise le maire à recruter le personnel saisonnier nécessaire au renforcement de l'équipe en place pour la période estivale de 2012. Celui-ci sera composé de :**

- **1 agent pour le camping, recruté à temps complet (35h/hebdomadaire) chargé de l'accueil, de la propreté et de la régie du camping. L'agent sera rémunéré sur la base indiciaire de :  
Indice brut : 298 - indice majoré : 303**
- **2 agents techniques territoriaux, recrutés à temps complet (35h/hebdomadaire), pour les postes de ramassage des ordures ménagères, de l'entretien des espaces verts ainsi que de la propreté des espaces publics. Ces agents seront rémunérés sur la base indiciaire de :  
Indice brut : 298 - indice majoré : 303**
- **1 gardien des ports communaux, recruté à temps complet (35h/hebdomadaire) chargé de l'accueil, de la propreté et de la régie des ports communaux. L'agent sera rémunéré sur la base indiciaire de :  
Indice brut : 298 - indice majoré : 303**
- **1 agent technique territorial chargé de l'étude de « profil des zones de baignade » sur la commune de l'île de Bréhat.  
L'agent sera rémunéré sur la base indiciaire de :  
Indice brut : 298 - indice majoré : 303**

## **6. URBANISME : ECHANGE DE TERRAINS**

Le maire présente à l'assemblée la demande de l'indivision BOCHER, qui consiste à régulariser une écriture cadastrale portant sur l'échange d'une portion de parcelle communale contre une portion de leur parcelle privée et sur laquelle est en partie implanté le transformateur électrique.

Les parcelles concernées par cet échange sont respectivement cadastrées en section AD n° 216 pour la parcelle indivision BOCHER et n° 218 pour la parcelle communale.

Le maire demande l'autorisation de régulariser cette écriture suivant les limites cadastrales du plan d'arpentage proposé.

**Par un vote à main levée par huit voix pour, Marie-Odile BOCHER ne prenant pas part au vote, le conseil municipal décide de voter à bulletin secret.**

À la question « **Etes-vous favorable à la régularisation de l'écriture relative à l'échange d'une portion du terrain communal cadastré en section AD n° 218 contre une portion de terrain privé cadastré en section AD n° 216** » ?

**Par un vote à bulletin secret par sept voix pour, Marie-Odile BOCHER ne prenant pas part au vote, le conseil municipal :**

- **Décide la régularisation de l'échange parcellaire entre la commune et l'indivision BOCHER. Les terrains concernés par cette écriture, sont cadastrés en section AD n° 218 pour la commune et n° 216 pour l'indivision BOCHER.**
- **Autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

## **7. FESTIVAL DES INSULAIRES – NOMINATION D'UN REFERENT**

Le maire annonce la date de la 2<sup>ème</sup> édition des insulaires qui aura lieu à Belle-Ile en Mer les 14, 15 et 16 septembre 2012.

Il indique qu'afin de préparer cette manifestation, la commune devra désigner un référent qui fera le relais entre les organisateurs du festival et le réseau local.

Il fait remarquer que Josette ALICE avait émis l'hypothèse de se porter candidate pour ce poste mais n'a pas donné de consigne définitive à ce sujet.

Faute de candidats déclarés à ce poste, le maire propose de reporter cette question à la prochaine session.

**Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- **Décide de participer au Festival des Insulaires, qui aura lieu à Belle-Ile en Mer, les 14, 15 et 16 septembre 2012**
- **Décide de rembourser le ou les référents chargés de l'organisation pour la commune, des frais qu'ils auront engagés à cette occasion ;**
- **Mandate le maire pour désigner le ou les référents.**

## **8. RENOUVELLEMENT DES CONSEILS PORTUAIRES - NOMINATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Dans le cadre du renouvellement des conseils portuaires départementaux, le maire soumet à l'assemblée la désignation du représentant de la commune et de son suppléant pour le port départemental de Bréhat/l'Arcouest.

François-Yves LE THOMAS, se propose comme titulaire et Jean-Pierre BOCHER, comme suppléant pour représenter la commune au sein dudit conseil portuaire.

**Par un vote à main levée, par six voix pour, les intéressés ne prenant pas part au vote, le conseil municipal désigne les représentants de la commune au sein du conseil portuaire départemental Bréhat/l'Arcouest pour la durée de leur mandat :**

- **François-Yves LE THOMAS, titulaire**
- **Jean-Pierre BOCHER, suppléant**

## **9. CULTURES MARINES**

Le maire soumet à l'assemblée l'avis d'enquête publique n° PLO1/2012, relative aux établissements de

cultures marines et qui fait l'objet d'un affichage en mairie.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer qu'au vu du schéma présenté, il semblerait qu'il y ait une augmentation de la surface d'exploitation et non pas un maintien ainsi qu'il est déclaré.

François-Yves LE THOMAS précise qu'il y a déjà suffisamment d'exploitations et que cet état risque d'empirer.

François ROUSSEL considère que l'accroissement de ces exploitations génère des complications pour la navigation.

**Par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :**

- **Décide de maintenir sa position antérieure qui est de refuser toutes les créations et extensions mais d'être favorable aux renouvellements des exploitations existantes.**
- **Donne un avis défavorable à la seule demande concernant l'archipel bréhatin figurant dans l'avis d'enquête publique n° PL01/2012, compte tenu de l'augmentation de la surface constatée qui apparaît sur le plan et non pas dans l'énoncé de la demande.**

## **10. QUESTION DIVERSES**

### **Conseil d'école**

Le maire expose à l'assemblée le compte rendu du conseil d'école et commente les demandes émises par le directeur de l'école. Celui-ci sollicite l'acquisition par la commune de deux tablettes numériques supplémentaires qui viendront renforcer l'équipement informatique de l'école.

Le maire rend compte de la satisfaction émise par l'inspectrice, Madame STIEVENART, quant à l'efficacité des enseignants et au niveau scolaire des élèves de la commune.

Jean-Luc LE PACHE évoque la possibilité d'équiper l'école d'un tableau numérique.

Marie-Louise RIVOALEN fait remarquer que ce type tableau ne donne pas de très bons résultats notamment dans les écoles à multi niveaux. Pour le moment, ce type de matériel n'intéresse pas les enseignants.

François-Yves LE THOMAS confirme qu'à sa connaissance, ce matériel ne fonctionne pas très bien.

Le maire signale également que l'école a des projets de sorties scolaires, auxquelles la commune sera associée.

- Pour 2013, une sortie d'environ 3 jours peut-être à Paris
- Pour 2014, probablement une classe de neige

### **Don**

Le maire informe l'assemblée de la réception à la mairie d'un don de mille euros effectué par Monsieur Daniel LEBARD au profit de la commune.

Le conseil municipal décide de verser cette somme sur le compte du CCAS au profit des œuvres sociales de la commune.

Le conseil unanime remercie très sincèrement Monsieur Daniel LEBARD pour ce don.

### **Patrimoine religieux**

Brigitte CAZENAVE interroge le maire pour savoir s'il reste un reliquat de l'argent donné par l'Association pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux de Bréhat donné par l'association pour la sauvegarde du patrimoine religieux à la commune pour réparer la porte de la chapelle de Saint Michel.

Le maire indique que le don effectué par l'association a été utilisé pour le financement de travaux réalisés tant à la chapelle de Saint Michel qu'à la chapelle de Kéranroux.

Il ajoute que d'autres travaux, dont les devis ont déjà été signés, sont prévus cette année :

- Réfection de la voûte de la chapelle de Kéranroux pour un montant estimé de 11 000 euros,
- Réfection de l'intérieur de la chapelle St Michel pour un montant estimé de 9 000 euros.

#### - **Scellement des statues de l'Eglise**

Jean-Luc LE PACHE annonce que la commune a reçu les autorisations nécessaires pour le scellement des statues à l'église. Il indique que les travaux pourraient être effectués en juillet.

#### - **Don maquette de bateau**

François-Yves LE THOMAS informe que monsieur DUHAMEL, ancien Président de la SNSM propose d'offrir à la commune une maquette du bateau de la « Jeanne Marie ». Il propose de la faire déposer à la chapelle de Kéranroux.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer, s'agissant d'une chapelle ouverte au culte, qu'il doit être nécessaire préalablement à ce dépôt, de recueillir l'accord de la paroisse.

François-Yves LE THOMAS, précise que cet accord a déjà été donné par le curé de Paimpol. Il ajoute que compte tenu de la pièce, il faudrait également la sécuriser.

#### - **Poubelles supplémentaires**

Marie-Odile BOCHER rappelle qu'il faut rajouter des poubelles supplémentaires au Bourg derrière les toilettes. Elle estime qu'il n'y en a pas assez.

Elle déplore le dépôt d'ordures mis là par les personnes qui ont nettoyé le presbytère. Elle demande pourquoi les personnes qui viennent au presbytère n'utilisent pas leur propre poubelle.

Elle suggère d'en informer l'abbé le Forestier.

#### - **Facturation cantine**

Marie-Odile BOCHER signale que certains parents se plaignent de n'avoir pas encore reçu leur facturation de la cantine du mois d'avril. Elle considère que cela n'est pas normal.

#### - **Circulation des tracteurs**

François-Yves LE THOMAS s'insurge sur des entrées illicites de tracteurs sur le territoire de la commune et sur le non-respect des dimensions. Il demande ce que peut faire la commune pour résoudre cette situation.

Jean-Luc LE PACHE fait remarquer que si des engins ne bénéficient pas des autorisations de mise en circulation ou ne respectent pas les dimensions réglementaires, il faut les faire évacuer.

Le maire répond qu'une procédure a été mise en place pour réglementer la mise en circulation de tout véhicule. Cette procédure n'est malheureusement pas toujours respectée par les demandeurs. Il indique que les seuls à pouvoir mettre en œuvre la force publique sont les gendarmes.

François-Yves LE THOMAS considère qu'il faut aller jusqu'au bout de la démarche c'est-à-dire jusqu'à la sanction, sinon l'île va vite devenir une zone de non droit.

Le maire signale que les gendarmes arriveront sur l'île aux environs du 6 juillet et seront présents jusqu'au 26 août.

- **Transport maritime**

François-Yves LE THOMAS indique qu'il a rencontré Monsieur LE ROUX de la CCI qui alerte la commune sur le devenir de la barge au vu de la concurrence d'autres bateaux qui transportent des marchandises. Il évoque le transport des matériaux pour la caserne des pompiers. Il signale que si cet état persiste, la CCI devra arrêter le transport de la barge.

Jean-Luc LE PACHE partage la préoccupation. Il estime qu'il faut poser ces questions au Conseil général qui a accordé une autorisation de transport des marchandises. Il précise que le donneur d'ordre des travaux de la caserne des pompiers est le SDIS, maître d'ouvrage du projet.

- **Terrain multisports**

François-Yves LE THOMAS demande où en est le projet du terrain multisports ?

Le maire explique la difficulté de trouver un terrain adapté. Il préconise de poser cette question à la commission en charge du dossier.

- **Nettoyage des plages**

François ROUSSEL annonce qu'un nettoyage des plages se fera les 19 et 20 juillet prochains.

- **Association des boulistes**

Marie-Odile BOCHER demande s'il est possible d'ajouter du « grou » sur les allées de boules. Le maire répond favorablement. Il transmet la demande au service technique.

- **Etat de la presse à ordures ménagères**

Jean-Pierre BOCHER informe l'assemblée que la presse à ordures ménagères dans son ensemble (bâtiment, grappin, presse, cerclage, filmeuse, chariot de manutention) est dans un état de vétusté par manque d'entretien et son exploitation est difficile (hygiène et sécurité).

Il indique que la commune vient d'investir dans une tête de cerclage neuve pour 80 000 euros afin d'éviter un arrêt total et remettre en service le cycle de cerclage en automatique.

Il considère que le service technique semble être dans l'incapacité et la volonté de s'occuper de ce maillon important du traitement des ordures ménagères sur l'île.

Il demande s'il y a une explication au manque de ce service ?

Le maire reconnaît la vétusté du matériel. Il fait état des soucis de l'actuelle presse et de la nécessité de la remettre en état de fonctionnement ou de la changer.

Il ne partage pas du tout l'appréciation qui vient d'être effectuée. Il tient à souligner le travail remarquable réalisé par les agents dans des conditions difficiles.

François-Yves LE THOMAS demande si la vétusté de la presse justifie l'état des alentours qui ne sont pas très bien entretenus ?

- **Nettoyage des routes du Nord et de la chapelle de St Riom**



Jean-Pierre BOCHER fait remarquer que les routes de l'île Nord et la chapelle de Saint Riom semblent être les oubliées du nettoyage. Il demande pourquoi ?

Le maire indique qu'il est envisagé de restaurer la chapelle. Pour le moment, celle-ci n'a pas été nettoyée pour éviter le vol des pierres.

Quant aux routes, elles ne lui semblent pas être moins entretenues que celles du Sud.

**La séance est levée à 16 h 25**

**Le maire,**

**Patrick HUET**